

Postulat Catherine Labouchère - Travail précédant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre canton

Développement

Pas de Röstigraben pour les bonnes idées ! Plusieurs villes alémaniques ont institué un programme de travail d'un mois pour les personnes qui veulent s'enregistrer à l'aide sociale. Cette période probatoire ne s'adresse qu'aux personnes qui ne présentent aucun critère d'exclusion. Il sert de contrepartie et de condition préalable à l'obtention de l'aide sociale. Ce concept, qui fait ses preuves en Suisse alémanique, a certainement sa justification également dans le canton de Vaud. Il répondrait à des objectifs d'efficacité, notamment pour éviter de tomber dans une précarité à long terme, et serait ciblé sur un groupe de personnes aptes au travail. Le but étant à la fois d'aider ces personnes à s'insérer dans une démarche travail, en évitant d'émarger par la suite à l'aide sociale et également de servir de moyen de lutte contre les fraudes et abus.

Le présent postulat demande une étude sur la faisabilité et la mise en place dans le canton de ce concept s'inspirant de ce qui se fait depuis 2001 à Winterthur (concept "Passage"), puis à Zurich et Lucerne en 2009. Des projets similaires sont prévus à Bâle et Berne.

L'étude devrait notamment déterminer:

- les objectifs visés
- les personnes concernées par ces mesures (groupe cible) notamment par leur aptitude au travail et les connaissances minimales de la langue
- les conditions de ces mesures
 - description de l'engagement (nature du contrat)
 - contenu du contrat (durée et conditions)

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Lausanne, le 3 novembre 2009.

(Signé) *Catherine Labouchère et 29 cosignataires*

Mme Catherine Labouchère : — Toute la classe politique est préoccupée par le nombre de personnes sollicitant l'aide sociale. Il y a donc lieu de réfléchir pour trouver des solutions à cet état de fait. C'est pourquoi il m'a paru important de prendre en compte ce qui se pratique dans d'autres cantons en termes de solutions pour voir si elles sont transposables dans le nôtre.

Le présent postulat n'a pas pour but de négliger les personnes qui auraient besoin de l'aide sociale mais, au contraire, de trouver en amont une solution pour éviter de voir celles qui sont aptes au travail entrer à l'aide sociale. C'est valorisant, en premier lieu, pour ces personnes, car il est très souvent difficile de devoir dépendre d'autres. C'est aussi important pour la société, qui participe ainsi mieux au bien commun, en insérant ces personnes dans la vie active au lieu de les laisser sans autre émarger à l'aide sociale. Cette dernière sera, bien évidemment, donnée si le programme échoue. Il ne s'agit donc pas de supprimer le filet social mais de tout tenter pour qu'il ne soit pas nécessaire.

Si on se réfère au modèle en vigueur à Winterthour — nommé "Projet passage" — on peut dire ceci : les requérants à l'aide sociale s'adressent à un guichet central pour la première fois. Les dossiers sont ensuite examinés. Les personnes aptes au travail se voient alors proposer un emploi en tant que condition préalable à cette aide sociale. Ils entrent dans le programme "passage", dont les responsables sont en lien avec le guichet central. Il a été constaté à Winterthour qu'environ 20% des requérants à l'aide sociale étaient aptes au programme. Comment cela se passe-t-il ? Après un entretien d'embauche avec les responsables du programme, les personnes concernées reçoivent un contrat de durée déterminée, en règle générale d'un mois, dans un délai maximum de 2 à 4 semaines. Le montant de la rémunération est aussi déterminé selon les besoins vitaux, calculés individuellement, à quoi s'ajoutent 10% de cotisation sociale. Le salaire maximum pour ce genre d'emploi s'élève à 4500 francs par mois. Comme les demandeurs n'ont pas de réserve financière au moment de l'enregistrement, un paiement de transition leur est accordé pour la période allant jusqu'à la perception du salaire du mois de passage. Les journées de travail débutent avec des informations sur divers sujets, tels que la gestion des finances, la santé, les contacts avec les différents offices. Du coaching personnel est en outre proposé en tant que soutien à la recherche d'emploi. Ces personnes sont donc très encadrées. A la fin du programme, les responsables rédigent un rapport final à l'attention de l'aide sociale sur les forces et les faiblesses des participants observées pendant la durée du programme et indiquent leurs chances d'insertion dans le marché du travail. Ce rapport permet, le cas échéant, une assignation rapide à d'autres mesures d'intégration si nécessaire. Dans le bilan de cette mesure, 10% des personnes trouvent du travail au cours du mois même de ce programme. A plus long terme, environ la moitié des personnes qui ont intégré ce programme ne demandent pas d'aide sociale. Le coaching apporté pendant la période et le travail est vu comme un plus. Cette solution porte donc ses fruits. Il est judicieux de faire l'étude de sa faisabilité dans le canton de Vaud. A Zurich et à Lucerne, un modèle similaire a vu le jour à Bâle et à Berne plusieurs projets sont en cours pour intégrer éventuellement ce programme dans la législation cantonale. Il est donc nécessaire de pouvoir faire cette étude dans notre canton. C'est le but du présent postulat.

La discussion est ouverte.

M. Michel Renaud : — Le groupe socialiste peut, sur le principe, accueillir un tel postulat de manière positive. En effet, les personnes s'adressant à l'aide sociale souhaitent souvent, et dans la mesure où elles le peuvent, se réinsérer aussi rapidement que possible et trouver du travail. Si un mois de travail peut être accordé, on doit se dire que tout travail mérite salaire. Le salaire que pourraient recevoir ces personnes durant ce mois serait supérieur à ce que l'on touche à l'aide sociale. Cela permettrait de rester un peu plus dans le circuit, dans une situation difficile où on était obligé de s'adresser à l'aide sociale. Dans ce contexte-là, le groupe socialiste peut être favorable à ce principe. Mais s'il s'agissait d'une espèce de marchandage, d'une espèce de manière d'en "faire baver" un petit peu — si vous me permettez cette expression — à ceux qui requièrent l'aide sociale, d'effectuer une forme de tri, de mettre une difficulté supplémentaire, évidemment que le groupe socialiste ne saurait suivre une telle volonté. De toute manière, ce postulat est important. Comme, de toute façon, il sera renvoyé en commission, il me paraît inutile de faire ici le débat de fond et c'est effectivement en commission que tous ces arguments et les détails d'une telle procédure seront abordés.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.